

ANNEXE 1

Programme des examens de permis de conduire

PREAMBULE :

Les conducteurs des véhicules à moteur doivent avoir les connaissances, les aptitudes et le comportement leur permettant de :

1. discerner les dangers engendrés par la circulation et en évaluer la gravité ;

2. maîtriser leur véhicule afin de ne pas créer des situations dangereuses et réagir de façon appropriée si de telles situations surviennent ;

3. observer les dispositions légales en matière de signalisation routière, de circulation routière et de transport de matières dangereuses, notamment celles qui ont pour objet de prévenir des accidents de la route et d'assurer la fluidité de la circulation ;

4. déceler les défauts techniques les plus importants de leur véhicule, notamment ceux en relation avec la sécurité et pouvoir y remédier ;

5. tenir compte de tous les facteurs qui affectent le comportement des conducteurs (fatigue, conduite sous l'empire d'un état alcoolique, déficience de la vue, etc.) en vue de sauvegarder toutes les facultés nécessaires pour une conduite sûre ;

6. contribuer à la sécurité de tous les usagers, en particulier les usagers vulnérables, par une attitude respectueuse d'autrui.

Partie 1 : Le véhicule

1. les règles techniques d'équipement et d'aménagement des véhicules ;

2. les équipements de sécurité des véhicules ;

3. les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement (limitation des émissions polluantes, limitation du bruit émanant du véhicule, etc.) ;

4. les vérifications de l'état des pneus, des freins, des feux, et des autres accessoires des véhicules en cas de nécessité absolue etc. ;

5. l'utilisation des accessoires du véhicule ;

6. les règles administratives relatives aux véhicules :

-La réception et l'homologation ;

-L'immatriculation ;

-La visite technique ;

7. les indications relatives à la vitesse maximale autorisée ;

8. les véhicules prioritaires et les véhicules d'intervention urgente ;

9. les véhicules à progression lente ;

10. dispositions relatives à la conduite des véhicules par des personnes atteintes de handicaps ou de maladies compatibles avec l'obtention du permis de conduire ;

11. la conduite des matériels des travaux publics, des matériels industriels et des engins spéciaux.

Partie 2 : Le conducteur

1. définition des catégories de permis de conduire ;

2. l'importance de la vigilance et des attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;

3. fonctions de perception, d'évaluation et de décision, notamment le temps de réaction et les modifications du comportement du conducteur liés aux effets de la fatigue, des états émotionnels, de l'alcool, des médicaments etc. ;

4. la conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;

5. le stage probatoire pour les nouveaux titulaires de permis de conduire ;

6. les durées de conduite et de repos pour les conducteurs de certaines catégories de véhicules.

Partie 3 : Les autres usagers de la route

1. risques spécifiques liés à l'inexpérience d'autres usagers de la route, aux catégories d'usagers les plus vulnérables, tels que les enfants, les piétons, les cyclistes ;

2. risques inhérents à la circulation et à la conduite de divers types de véhicules et aux différentes conditions de visibilité.

Partie 4 : Règles de circulation

Dispositions réglementaires en matière de circulation routière concernant notamment les points suivants :

1. la montée et la descente du véhicule ;

2. le démarrage et l'insertion dans la circulation ;

3. la position sur la chaussée ;

4. la vitesse ;

5. la conduite sur routes droites ;

6. la conduite dans les virages ;

7. le croisement ;

8. le dépassement ;

9. l'arrêt et le stationnement ;

10. les règles de priorité ;

11. le changement de direction ;

12. la conduite à tenir à l'approche de parties spéciales de la route :

- carrefours giratoires ;

- passages à niveau ;

- arrêts de métros et d'autobus ;

- passages pour piétons ;

- les longues pentes et descentes ;

13. la circulation sur les autoroutes ;

14. l'utilisation des dispositifs d'éclairage et de signalisation ;

15. le transport de personnes ;

16. le chargement des véhicules,

17. les dispositions relatives aux piétons ;

18. les dispositions relatives aux cycles et motocycles ;

19. les dangers particuliers :

leur signalisation et la conduite à tenir (rétrécissement de la chaussée, chaussée glissante, travaux, chute de pierres, gravillons,) ;

20. La distance de sécurité, la distance de freinage et la distance d'arrêt.

Partie 5 : La route

1. la signalisation routière :

-les indications des agents chargés des règles de circulation ;

-la signalisation lumineuse ;

-les signaux routiers ;

-les marques routières ;

2. les composantes des différents types de routes et les prescriptions réglementaires qui en découlent ;

3. risques de conduite liés aux différents états de la chaussée notamment leur variation avec les conditions atmosphériques, de jour et de nuit ;

4. le transport exceptionnel (catégories C et C+E)

Partie 6 : Infractions et sanctions

1. infractions ordinaires ;

2. infractions graves et sanctions correspondantes ;

3. délits et crimes et sanctions correspondantes ;

4. retrait du permis de conduire ;

5. permis à points ;

6. interdiction de passer l'examen du permis de conduire ;

7. saisie des véhicules ;

8. immobilisation des véhicules à titre préventif ;

9. sanctions liées aux homicides et blessures involontaires ;

10. délit de fuite.

Partie 7 : Autres dispositions

1. organisation des transports terrestres :

1.1 le transport de personnes (pour les catégories D, D+E et D1) ;

- les documents exigés pour la circulation des véhicules ;

- les couleurs et les marques distinctives ;

- les sanctions ;

- les interdictions d'accès aux véhicules ;

- les équipements obligatoires ;
- les conditions relatives au transport de personnes ;

1.2 le transport de marchandises (pour les catégories C et C+E) :

- les documents exigés pour la circulation des véhicules;
- les marques distinctives ;
- les sanctions ;
- les équipements obligatoires ;
- les conditions relatives au transport de marchandises;

2. le transport par route de matières dangereuses :

- 2.1 Etiquettes de danger et marques distinctives (pour toutes les catégories de permis de conduire) ;

- 2.2 Dispositions réglementaires relatives au transport par route des matières dangereuses (pour les catégories "C" et "C+E") ;

3. facteurs de sécurité concernant le chargement du véhicule et des personnes transportées ;

4. la réglementation relative aux pièces exigées pour la mise en circulation d'un véhicule et sa conduite;

5. les règles générales spécifiant le comportement que doit adopter le conducteur en cas de panne ou d'accident (baliser, alerter) et les mesures qu'il peut prendre, le cas échéant, pour venir en aide aux victimes d'accidents de la route (premiers secours d'urgence) ;

6. Les éléments liés à la conduite rationnelle et à l'économie d'énergie;

7. notions sur la mécanique et l'électricité automobile: pouvoir détecter les défauts les plus courantes susceptibles d'affecter notamment le système de direction, de suspension, de freinage, les pneus, les feux, les rétroviseurs, les laves-glaces, les système d'échappement, etc.

Partie 8 : Les manœuvres

Catégories A1 et A :

1. Demi-tour en U ;
2. Cercle ;
3. Slalom ;
4. Huit imaginaire ;
5. Conserver l'équilibre du véhicule à différentes vitesses ;
6. Mettre la moto sur la béquille ;
7. Prendre de la béquille ;

8. Déplacer en marchant à côté ;

9. Freiner ;

10. Démarrer en côte ;

11. Contourner un obstacle ;

12. Freinage d'urgence ;

13. Conserver l'équilibre lorsque le conducteur est accompagné d'un passager ;

14. Conduire à vitesse réduite ;

15. Passage entre deux piquets ;

Catégories B et D1 :

1. Marche avant dans un couloir étroit ;

2. Marche arrière :

-rectiligne ;

-dans un couloir étroit ;

-pour tourner à droite/gauche ;

3. Garer le véhicule :

-parallèlement au trottoir en marche avant ;

-parallèlement au trottoir en marche arrière ;

-perpendiculairement au trottoir en marche avant ;

-perpendiculaire au trottoir en marche arrière ;

4. Demi-tour en U ;

5. Démarrer en montée ;

6. Exercices de freinage ;

7. Freinage d'urgence ;

8. Faire demi-tour en utilisant la boîte de vitesses.

Catégories C, C+E, D, D+E, B+E et H :

1. Marche avant dans un couloir étroit

2. Marche arrière :

-rectiligne ;

-avec changement de file ;

-pour tourner à droite/gauche ;

3. Garer le véhicule :

-dans une aire de chargement ;

-dans une aire de stationnement

-dans un garage ;

-dans une voie étroite ;

4. Démarrer en montée ;

5. Atteler et dételé.